

BPE LECIEUX

Commune de **Saint-Maximin (60)**

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Renouvellement et extension de la carrière du Verbois

Rubriques 2510-1 / 2515-1a / 2517-1



BPE LECIEUX – Le Verbois – Rue Lucien-Dubois – 60740 SAINT-MAXIMIN

Janvier 2021 / E 5119



CONTEXTE DU PROJET

Depuis 2004, la société BPE LECIEUX exploite une carrière de calcaire sur la commune de Saint-Maximin (60). L'arrêté préfectoral n° AP 51-4536 du 10 novembre 2004 modifié couvre actuellement les activités de la société. Cette autorisation, obtenue pour 25 ans, porte sur une superficie de 42,5 ha, dont 33 ha exploitables.

Aujourd'hui, la société BPE LECIEUX s'engage, dans le cadre d'un projet d'extension, à valoriser au maximum la Pierre de Saint-Maximin, à remblayer le site et à y planter environ 7,7 ha de boisements.

OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

L'objet de la demande est :

- Le **renouvellement et l'extension de la carrière** de matériaux calcaires, sur le territoire communal de Saint-Maximin, aux lieux-dits "Les Longères des haies" et "Le Moulin" **pour une durée de 30 ans** (rubrique ICPE 2510-1) ;
- Le **renouvellement des unités de traitement mobiles** d'une puissance installée totale de 962 kW (rubrique 2515-1a) ;
- L'exploitation d'une aire de transit de 15000 m² (rubrique 2517-1) ;
- Le **recyclage des bétons présents dans les matériaux inertes** acceptés sur le site en vue de leur **mise en remblais**.

La demande porte sur une superficie de 66,6 ha dont 24,1 ha en extension

Production moyenne annuelle : 320 000 t/an

Production maximale annuelle : 430 000 t/an

Tonnage annuel de béton recyclé : 98 000 t

Surface de l'aire de transit : 15 000 m²

La durée d'exploitation sollicitée est de 30 années

SOCIETE BPE LECIEUX

La société BPE LECIEUX, PME familiale créée en 1957 est installée à Saint-Maximin depuis 1978, où elle exploitait une sablière.

Exploitant de carrière et fabricant de Béton Prêt à l'Emploi, elle est implantée depuis 2004 sur une carrière de pierre de Saint-Maximin au lieu dit "Le Verbois".

En 2008, elle reprend la direction de la société Ouachée & Corpechot (fondée en 1932) qui exploite une carrière de pierre de Saint-Maximin au lieu dit "Les Dormants" ainsi qu'un atelier de taille.

L'activité principale de la société est donc la production de blocs de Pierre Marchand et la fabrication de matériaux pour le BTP issus de la valorisation du reste du gisement.

Dans le cadre de la valorisation optimale du gisement, l'exploitation de chacun des sites se décompose par l'extraction successive des différents bancs de pierre, leur valorisation et leur traitement. A l'issue de l'exploitation l'ensemble du site est remblayé par des matériaux inertes (ISDI) et remis à sa cote initiale.

La société dispose également d'un troisième site sur les bords de l'Oise au lieu dit "Sainte Barbe", un espace de stockage équipé d'un quai de chargement/déchargement des matériaux notamment vers Paris.



- Emprise autorisée par l'AP modifié du 10/11/04, sollicitée en renouvellement
- Emprise sollicitée en extension
- Emprise exploitable
- Emprise dédiée au stockage de blocs marchands et des locaux
- Rayon de 35 m
- 3 Zone boisée
- Cultures
- ⊗ Poteaux électriques
- Lignes ERDF HTA
 - Aérienne
 - Souterraine
- Ouvrages GRDF
- Ouvrages Orange
- Canalisations d'eau Ø 200 Lyonnaise des Eaux
- Habitations / Bâtiments
- 65 Courbes de niveau
- 50 Cotes en m NGF

La carrière se situe au Nord-est du bourg de Saint-Maximin, au Nord de la voie communale n°3 et des carrières ROCAMAT, à l'Ouest de la RD 1016, au Sud de la zone commerciale et à l'Est de la RD 162.

L'accès au site se fait depuis la voie communale n°3 (VC 3) qui permet de connecter la RD 1016 à l'Est à la RD 162 à l'Ouest.

Plan d'ensemble (ENCEM)

DÉTAILS CONCERNANT L'EXTRACTION

Superficie cadastrale : **66,6 ha** (dont 24,1 ha en extension)

Surface exploitable : **42,4 ha**

Production annuelle moyenne : **320 000 tonnes**

Production annuelle maximum : **430 000 tonnes**

Volume de pierre de taille à extraire : **380 700 m³**

Tonnage de granulats à produire : **8 883 000 t**

Cote minimale d'extraction : **45 m NGF**

Durée sollicitée : **30 années**

Horaires d'ouverture : **7h-20 h**

VALORISATION DE MATERIAUX INERTES

Les matériaux inertes représentent un volume annuel d'environ 245000 m³ et sont :

- pour environ 75 % des matériaux de déblais de terrain naturel ou de matériaux de déconstruction non valorisables destinés au remblaiement du site ;
- pour environ 25 % de matériaux issus de la déconstruction (bétons, ...) recyclés lorsque leur qualité le permet.

GISEMENT

Le gisement est constitué de haut en bas de 2 horizons distincts :

- le calcaire de Saint-Maximin ;
- le calcaire de Saint-Leu.

EVACUATION DES MATERIAUX

Les matériaux issus du site sont valorisés sous 3 formes différentes :

- les blocs marchands de pierre de taille (Saint-Maximin et Saint-Leu) sont soit acheminés vers une filiale locale (OUACHEE et CORPECHOT de Saint Maximin), soit vendus à des tailleurs extérieurs ;
- les matériaux d'enrochement sont destinés à la défense des berges, à la constitution de quai d'accostage, par exemple ;
- les granulats calcaires servent à alimenter le marché local pour répondre aux besoins du B.T.P.

Depuis le site, la totalité des produits finis est évacuée par voie routière, par camions de 27 tonnes de charge utile qui empruntent la VC 3 en direction de la RD 1016 avant de rejoindre les centres de consommation.

Environ 50 % de la production rejoint les berges de l'Oise pour une évacuation par péniches. En effet, la société possède un quai de chargement/déchargement sur l'Oise, à 5 km au Sud-ouest du site.



Le carreau d'extraction sera entièrement remblayé jusqu'au niveau initial des terrains, à l'aide de stériles et d'inertes extérieurs.

La plupart de ces terrains seront remis en culture sur une surface de 36,3 ha.

La vocation boisée se retrouvera sur les zones Nord et Ouest du site, soit une surface de 14,2 ha (6,5 ha en compensation du défrichement et 7,7 ha conformément au PLU).

Ainsi, le réaménagement prendra en compte un certain nombre de principes visant à :

- favoriser une réintégration harmonieuse du site dans son contexte physique, paysager et humain ;
- réutiliser les terrains dans leur affectation initiale.

Plan de remise en état (ENCEM)